



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E133440

VALABLE JUSQU'AU 13/09/2024

ÉDITÉ LE 04/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/04/2013
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 10/05/2023
10 000

Raison sociale : ENTRE TOITS & BOIS

13 RUE DU ROUSSILLON
31700 BLAGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE 2013B01252

Siret : 792 408 395 00012

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0082579

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10323147004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10323147004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 06 85 12 82 55

Portable : 06 85 12 82 55

Fax :

Site Internet : www.entretoitsetebois.com

E-mail : entretoitsetebois@outlook.com

Responsabilité légale :
GARROS MATTHIEU GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	14/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	14/09/2023
☐ Fenêtres de toit	14/09/2023
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/09/2023
☐ Isolation des murs par l'extérieur	14/09/2023
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	14/09/2023
☐ Isolation des combles perdus	14/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE
109 RUE JEAN BART
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.